

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government **Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 6B1, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
ÉLÉMENTS D'ANTENNE				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
W8486-136115/A		2012-	10	-10
Client Reference No N° de ré W8486-136115	éférence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HN-446-61356	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME
hn446.W8486-136115				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-10-31				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗹 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	ıyer ld - ld de l'acheteur
Garcia Lozano, Quiterie			hn	446
Telephone No N° de télépho	ne	FAX I	No.	- N° de FAX
(819) 956-3594 ()		()	-	
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF NATIONA CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec H1N3V9 Canada	es et construction: AL DEFENCE			
Instructions: See Harain				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address	•		
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign	gn on behalf of Vendor/Firm		
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si	aner au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	_		
and the control of th	p,		
Signature	Date		



		Dest.	Inv.	i	:	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire	:	
Article	e Description	Dest.	Fact.	Q té té	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5985-21-106-4146	WB941	W8486	75	Each	↔	XXXXXXXXXX	See Herein	
	élément d'antenne								
	n/p: VD7657								
	COF: 35736 - Valcom Ltd.								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
,									
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:			•	•				

		Dest.	Inv.			Unit Price	Unit Price/Prix unitaire		-
Item Article		Code Dest.	Code Fact.	Oty O	U. of I.	FC Destination	B/FAM Plant/Usine	Delivery Req.	Del. Offered
	Description			3	5			LIVIAISOII NEU	
2	NSN - NNO: 5985-20-005-4141	WB941	W8486	40	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	sac marin du site PSU								
	CGCS LONG DESCRIPTION:		•						
	OVERALL LENGTH»56.0 INCHES								
	MAXIMUM								
	OVERALL WIDTH»47.0 INCHES MAXIMUM								
	PART NAME ASSIGNED BY CONTROLLING								
	AGENCY>>PSU SITE KIT BAG								
	COLOR»OLIVE MATERIAL» 1000 DENIER								
	CORDURA - MAIN BODY;SPUN								
	POLYESTER WEBBING - STRAPS AND								
	HANDLES								
	Nato Item Description								
	PSU SITE KIT BAG			•					
	•			•					
	n/p: VI-0901157								
	COF: L0874 - Venture Industries	,							
	į								
	*** OU EQUIVALENT ***								
			-						
	•								
	COF offert:								
ω	NSN - NNO: 5985-20-000-6936	WB941	W8486	100	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	_
	antenne								
	n/p: VD-03-00048								
	COF: 35736 - Valcom Ltd.								
	•	•							
	*** OU EQUIVALENT ***								
			·						
	n/p offert:								
	- 1								

and Gov	
ublic Works	Sanada
4	Ĭ }

Item		Dest. Code	Inv. Code	ŞÖ	U. of I.	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
4	NSN - NNO: 5995-01-468-0700	WB941	W8486	20	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	câble électrique équipé, usage spé			•					
	cial								
	n/p: 10497-5026-01								
	COF: 14304 - Harris Corporation								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

ž	ltem		Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Req.	Del. Offered
Ā	rticle	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
	5	NSN - NNO: 5995-01-468-0688 câble électrique équipé, usage spé	WB941	W8486	50	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
		n/p: 10497-5036-01 COF: 14304 - Harris Corporation								
		*** OU EQUIVALENT ***								
		n/p offert:								
J	9	NSN - NNO: 5995-01-467-8115 câble équipé, radiofréquence	WB941	W8486	50	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
		n/p: 10497-0363-01 COF: 14304 - Harris Corporation								
		*** OU EQUIVALENT *** 								
		•								
		n/p offert:								
<u> </u>	7	NSN - NNO: 5355-01-430-5409	WB941	W8486	100	Each	≤	XXXXXXXXXX	See Herein	
		Doucon 								
		n/p: 10243-2021 COF: 14304 - Harris Corporation								
		• *** FIND 177711100 110 ***								
			,							
		•								
		n/p offert:								
	∞		WB941	W8486	15	Each	↔	XXXXXXXXXX	See Herein	
		elevateur d'antenne, sous-ensemble 								

Page 5 of - de 40 Line Item Detail - Détails de l'article

- ¥	Item Article	Docoringion	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qtý	U. of I.	Unit Price FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM ion Plant/Usine	Delivery Req.	Del. Offered Liv. offerte
:	2				}	i 9 5			Liviaison neq.	200.
	8	n/p: OE-254/GRC								
		COF: 80058 - Joint Electronics								
		Type Designation System								
		•								
		*** OU EQUIVALENT ***								
		•								
		n/p offert:								
		COF offert:			•					
	6	NSN - NNO: 5331-00-585-7723	WB941	W8486	400	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
		joint torique								
		n/p: MS28775-020			•					
		COF: 96906 - Military Standards								
		Promulgated by Military								
		Departments under Authority of								
		Defense Standardization Manual								
		4120 3-m								
		•								
		*** OU EQUIVALENT ***								
		•								
		n/p offert:			•					
		COF offert:								

Govern	
and	
Works	~
Public	Canada
*	H

Item		Dest. Code	Inv. Code	Ş	U. of I.	Unit Price/I FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
10	NSN - NNO: 5331-00-292-0577	WB941	W8486	200	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	joint torique				•				
	n/p: 4400171-0070								
	COF: 99657 - Marotta Controls								
	Inc.								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

Item		Dest. Code	Inv. Code	Ş	U of L	Unit Price/ FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	oté Oté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
11	NSN - NNO: 5985-21-900-9666	WB941	W8486	50	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	adaptateur de robinet								
	n/p: 86207-36-1								
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

Public Works and Go	Canada
4	H

		Dest.	lnv.			Unit Price/F	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	ģ	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
12	NSN - NNO: 5985-21-906-5824	WB941	W8486	100	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	section de mât								
	n/p: 86207-24-1		•						
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***		•						
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.	FOE	/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
13	NSN - NNO: 5985-21-906-5841	WB941	W8486	100	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	capuchon, mât								
	n/p: 86207-60-1								
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***			-					
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

		Dest.	Inv.		:	Unit Price/F	Unit Price/Prix unitaire	:	
Article	Description	Code Dest.	Fact.	Q cty	U. of I. U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Del. Offered Livraison Req. Liv. offerte	Del. Offered Liv. offerte
14	14 NSN - NNO: 5985-21-906-5843	WB941	W8486	150	Each	↔	XXXXXXXXX	See Herein	
	capuchon, mât								
	n/p: 86207-60-3			•					
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

		Dest.	Inv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qţ	U. of I.		FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
15	NSN - NNO: 3040-21-906-5848	WB941	W8486	100	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	segment, piston								
	n/p: 86207-58-2								
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

Govern	
and	
Works	~
Public	Canada
*	+

		Dest.	lnv.			Unit Price/F	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Q t	U. of I.		FOB/FAM	Delivery Req.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
16	16 NSN - NNO: 3040-21-906-5853	WB941	W8486	125	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
	segment, piston								
	n/p: 86207-58-7								
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

4			Dest.	Inv.	į	130 11	Unit Price/I	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	<u> </u>	30
Article	ø.	Description	Dest.	Fact.	Qté é	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
17	17 NSN - NNO:	5985-21-906-5856	WB941	W8486	125	Each	S	XXXXXXXXXX	See Herein	
	cale									
	n/p: 86207-37-1	7-1								
	COF: 37967 -	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc									
	•									
	*** OU EQUIV	OU EQUIVALENT ***								
	•									
	n/p offert:									
	COF Offert:				-					

Gover	
and	
Works	.
Public	Canada
	Ĭ
1	<u>+</u>

		Dest.	Inv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	o c	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Req. Del. Offered	Del. Offered
Article	Description	Desi.	דמכו.	e e	U. de D.	Desiliation	rianvosine	Livraison Ked.	LIV. offerte
18	18 NSN - NNO: 5985-21-906-5861	WB941	W8486	200	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	tige équipée, retractable			•	,				
	n/p: 86207-18-1			•	•				
	COF: 37967 - Victrix Technologies								
	Inc								
	•								
	*** OU EQUIVALENT ***								
	•								
	n/p offert:								
	COF offert:								

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations relatives au Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8486-136115

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense
- 12. Clause du guide des CCUA
- 13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn446 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115 hn446W8486-136115

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses à et dans les quantités indiquées dans la section *Détails de l'article*.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 21 décembre 2012.

2.2 Livraison offerte

La livraison offerte est comme suit :

Article 1 au plus tard le	Article 10 au plus tard le
Article 2 au plus tard le	Article 11 au plus tard le
Article 3 au plus tard le	Article 12 au plus tard le
Article 4 au plus tard le	Article 13 au plus tard le
Article 5 au plus tard le	Article 14 au plus tard le
Article 6 au plus tard le	Article 15 au plus tard le
Article 7 au plus tard le	Article 16 au plus tard le
Article 8 au plus tard le	Article 17 au plus tard le
Article 9 au plus tard le	Article 18 au plus tard le

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W8486-136115/A$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Renseignements généraux

W8486-136115 hn446W8486-136115

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Nom:	
Téléphone:	
Télécopieur:	
Courriel:	
Suivi de la livraison	:
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{ Solicitation No. - N° de l'invitation } \\ W8486-136115/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé signé (<u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire</u> - PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
A9130T	Programme des marchandises contrôlées [articles 1 à 6, et 8]	2011-05-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

1.2 Pièces de rechange d'avion militaire - condition at attestation des articles finaux à livrer [article 9]

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standard et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1. Catégorie 1 - Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b) le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d) les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.

3. Catégorie 3 - Autre état

Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit fournir la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles avec sa soumission. Les soumissions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie pourront être évaluées par le Canada.

Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Les soumissionnaires peuvent se servir d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	Catégorie 1 Matériel neuf	Catégorie 2 Nouveau matériel excédentaire	Catégorie 3 Autre état
EXEMPL	COF: ABC12		
E	Nom : TPSGC		
1			
2			
3			

Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pinces standard et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-136115/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn446 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires sont avisés que le contrat éventuel prévoit comme exigence la fourniture d'un certificat de conformité ou des copies certifiées conformes conformément aux modalités précisées ci-après avec chacun des articles livrés en vertu du contrat :

- 1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
 - a) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
 - b) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit :
 - « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
 - c) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
 - a) le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
 - b) le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
 - c) le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
 - d) le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
 - e) le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-136115/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn446 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- (i) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
- (ii) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :
 - « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
- (iii) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions.

1.3 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
 - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-136115/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

- b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1.4 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les quinze (15) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

1.5 Documentation technique

LES DOCUMENTS TECHNIQUES/DESCRIPTIFS DOIVENT ÊTRE REÇUS AVEC LA SOUMISSION. À DÉFAUT DE CE FAIRE, LA SOUMISSION SERA JUGÉE NON RECEVABLE. REMARQUE: AUCUN PRODUIT EQUIVALENT EST CONSIDÉRÉ TOUJOURS ACCEPTABLE.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115

hn446W8486-136115

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Ontario</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une (1) copie papier) Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement *Politique d'achats écologiques*

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra. html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique (une (1) copie papier)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn446 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8486-136115

hn446W8486-136115

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

1.2 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (selon la case *Destination* en page 1), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas.

Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

Section III: Attestations (une (1) copie papier)

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

hn446W8486-136115

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences **obligatoires** suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, comme précisé à la Partie 5;

Cote de sécurité telle que spécifiée dans les présentes;

Conformité aux exigences techniques (description de tous les articles dans la section *Détails de l'article*);

Acceptation des modalités et conditions indiquées dans la demande de soumissions; Préparation de la présente invitation.

1.2 Évaluation financière

Les **exigences obligatoires** suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions :

Conformité à la base d'établissement de prix.

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant tous les articles de la section *Détails de l'article* de la manière suivante :

Le prix unitaire des articles ayant des numéros individuels de nomenclature de l'OTAN (NNO); (article par article)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.3 Attestation ou conditions préalables au contrat

Programme de contrats fédéraux, comme précisé à la Partie 5; La capacité financière, comme précisé à Partie 2, para. 1.1.

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé

(Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire -

PWGSC-TPSGC 229) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

ossier

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

Signature

Programme de contrats fédéraux – plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés a) à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada; n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la () b) Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44; est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés c) ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus. d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____. Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Date

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. **Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-inclues et dans les quantités indiquées dans la section Détails de l'article.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 **Conditions générales**

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 04 de la section 29 - Code de conduite et attestations, du document 2010A susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-136115/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

hn446W8486-136115

3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
A0301C	Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres	2007-05-25
A9131C	Programme des marchandises contrôlées [articles 1 à 6, et 8]	2008-12-12
B4060C	Marchandises contrôlées [articles 1 à 6, et 8]	2008-05-12
C2800C	Cote de priorité	2011-05-16
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2011-05-16

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus comme suit:

Article 1 au plus tard le	Article 10 au plus tard le
Article 2 au plus tard le	Article 11 au plus tard le
Article 3 au plus tard le	Article 12 au plus tard le
Article 4 au plus tard le	Article 13 au plus tard le
Article 5 au plus tard le	Article 14 au plus tard le
Article 6 au plus tard le	Article 15 au plus tard le
Article 7 au plus tard le	Article 16 au plus tard le
Article 8 au plus tard le	Article 17 au plus tard le
Article 9 au plus tard le	Article 18 au plus tard le

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Quiterie García Lozano

Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada - Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-3594 | Télécopieur: (819) xxx-xxxx

Courriel: Quiterie.GarciaLozano@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-136115/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

hn446W8486-136115

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: à compléter à l'adjudication du contrat Titre: à compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone: (xxx) xxx-xxxx Télécopieur: (xxx) xxx-xxxx

Courriel: à compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom: à compléter à l'adjudication du contrat à compléter à l'adjudication du contrat Téléphone : Télécopieur: à compléter à l'adjudication du contrat Courriel: à compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom: à compléter à l'adjudication du contrat Téléphone: à compléter à l'adjudication du contrat Télécopieur : à compléter à l'adjudication du contrat Courriel: à compléter à l'adjudication du contrat

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

6. Paiement

W8486-136115

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat pour un coût de \$ ______ (insérer le montant à l'attribution du contrat).

Les frais de transport à destination sont inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.
 - b) l'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale - Immeuble Mgén George R. Pearkes

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn446 \end{array}$

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

hn446W8486-136115

101, Promenade du Colonel By, Ottawa (ON), K1A 0K2 Au soin de : inséré à l'adjudication du contrat

c) un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada - Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5 Au soin de : Quiterie García Lozano

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2012-07-16) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn446

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Référence	Section	Date
s de		
CCUA		
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
	Exigences (CAQ C) [tous les articles excepté article 9]	
D5580C	Livraison, inspection et acceptation [article 9]	2010-08-16

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-136115/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn446W8486-136115 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-136115

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références	Section	Date
de CCUA		
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Destination, selon la case Destination en page 1, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.2 **Durée de conservation [articles 9 et 10]**

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 9 et 10, 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

13.3 Marquage détaillé de l'emballage [articles 9 et 10]

- 1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 9 et 10:
- le numéro de spécification; a)
- le nom du fabricant; b)
- c) le numéro de série ou de lot:
- d) le numéro d'homologation;
- la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc; e)
- les données exigées dans le contrat ou dans la spécification de biens ou de services; f)
- la date de fabrication. g)
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-136115/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-136115

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-136115

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

13.4 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal

Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou

514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282